

La Rochelle, le 16 juin 2011



Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



Communiqué de Presse

Une Charte de Développement Durable pour Port Atlantique La Rochelle

Port Atlantique La Rochelle, le Conseil Général de la Charente-Maritime, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, la Communauté de Communes de l'Île de Ré et la Ville de La Rochelle engagent conjointement une démarche visant à l'élaboration d'une Charte de Développement Durable du Port.

Cette Charte confirmera l'engagement des signataires pour poursuivre et accompagner le développement du Port dans le respect de son milieu urbain, insulaire et naturel, en complémentarité avec les autres activités liées à la mer.

Les associations de riverains et les associations locales, environnementales et professionnelles seront consultées lors de l'élaboration de cette Charte de Développement Durable.

La Charte sera soumise à l'automne au Conseil de Développement du Port. Ce Conseil associe, sur le modèle du Grenelle Environnement, des représentants des organisations non gouvernementales (ONG), des salariés, des employeurs, des collectivités locales et de l'Etat.

L'objectif commun des partenaires est d'aboutir à la signature de cette Charte de Développement Durable avant la fin de l'année 2011.

Contact presse : Port Atlantique La Rochelle – Sarah Boursier – Tél. : 06 01 28 40 39